PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
Mme Mélanie Valois
Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

189-12-2018 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

190-12-2018 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, en apportant une correction à la résolution #170-11-2018, au 2e paragraphe, comme suit :

(…) visant à refaire une section de l'égout pluvial d'une longueur approximative de ~~30~~ **80** pieds (…).

Adoptée

191-12-2018 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	22 419.95$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	2 920.95 $
VOIRIE MUNICIPALE	22 141.02 $
HYGIÈNE DU MILIEU	11 357.01$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	497.60 $
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00$

LOISIRS ET CULTURE	471.85$
FRAIS DE FINANCEMENT	687.69 $
IMMOBILISATIONS	25 675.75$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2018:	86 271.82 $

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de décembre 2018 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

192-12-2018 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Traitement de l'alum
Le système de traitement à l'alum a été arrêté pour l'hiver.

Branchement d'égout rue Beauchemin
Le raccordement à l'égout pour la nouvelle propriété du 146, rue Beauchemin a été réalisé en novembre.

Automate de contrôle des surpresseurs à l'usine d'épuration
Les installations réalisées par Élec-Tro sont maintenant fonctionnelles. La formation nécessaire sera également offerte aux employés sous peu.

Opération de transport de neige
Un nouveau fournisseur de service pour le ramassage de la neige a été engagé. Il s'agit de M. Samuel Vandervelpen de Saint-Joachim-de-Shefford. Son tarif horaire est de 160$/heure et son souffleur a 10 pieds de largeur. Une opération de ramassage a été planifiée pour demain le 5 décembre 2018.

Réserve d'alum à l'usine d'épuration des eaux usées
Il y a des aménagements et réparations importantes à prévoir au bassin d'alum à l'usine d'épuration des eaux usées. Il y a une infiltration d'eau qui fait en sorte que la toile recouvrant le bassin, se déplace. Il faudrait voir à vider la réserve et aménager un système de drainage autour du bassin. Il faut aussi prévoir un système permettant de mesurer la consommation d'alum, pour répondre aux exigences du MDDELCC lors de la prise des analyses. L'aménagement d'un nouveau bassin en plastique à l'intérieur de l'usine pourrait également être envisagé.

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

193-12-2018 Travaux au lac situé au 60, rue Ste-Marguerite

CONSIDÉRANT QUE la résolution #171-11-2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont modifiés, afin de prévoir l'installation d'un tuyau de plastique d'un diamètre de 18 à 21 pouces, soit la même grandeur que celui qui est déjà en place, sur une distance d'environ 20 pieds, pour rejoindre le bord du lac;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être réalisés à l'aide d'une pelle mécanique et qu'il y aura également présence d'un camion équipé d'un système d'hydro-pression, afin de bien nettoyer la conduite existante et la libérée de tout sédiment nuisant au libre écoulement de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux comprennent aussi la stabilisation de la sortie du tuyau par empierrement, avec de la pierre 2-4 pouces;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été consulté afin que le matériel excédentaire soit placé sur son terrain, dans une cuve aménagée à cette fin à proximité du lieu des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité remettra en place le matériel déplacé sur son passage et qu'une inspection sera réalisée au printemps, lorsque la neige sera fondue, afin d'évaluer la nécessité d'intervenir à nouveau pour remettre en état suite aux travaux effectués;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la réalisation des travaux projetés au lac situé au 60, rue Ste-Marguerite, comprenant les modifications ci-haut mentionnées, afin de prévoir l'installation d'un tuyau jusqu'au lac.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

194-12-2018 Analyse d'une demande d'autorisation à la CPTAQ : demande de M. Fernand Tétreault pour une utilisation à une autre fin que l'agriculture

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée par Monsieur Fernand Tétreault, adressée à la CPTAQ, visant à établir une entreprise de service de lavage d'équipements agricoles et de véhicules utilisés à des fins agricoles, le tout à titre complémentaire à l'usage résidentiel, en utilisant le garage privé à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE l'usage complémentaire proposé est sur une partie de l'aire de droits acquis de 5 000 m^2 (environ 734.4 m^2, soit le garage et une partie de la cour), un chemin d'accès en zone agricole à partir du petit 9e rang déjà autorisé pour une entreprise de transport (d'une superficie de 465.6m^2), ainsi que l'ajout de 300 m^2 en zone agricole pour une aire de virage des camions, pour une superficie totale demandée de 1 500 m^2;

CONSIDÉRANT QUE ce projet à peu d'effet sur l'agriculture, puisqu'il n'y a pas d'installation d'élevage à moins de 600 mètres et que le garage existe déjà et qu'un usage d'entreprise de transport a déjà été autorisé sur le même site;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a tenu compte de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, dans l'analyse préparée par l'inspecteur en bâtiment en date du 13 novembre 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de Monsieur Fernand Tétreault, le projet étant conforme au règlement municipal.

Adoptée

195-12-2018 Programme de vidange des installations septiques : procédure et échéancier

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment propose un échéancier accompagné d'une procédure visant la mise aux normes des installations septiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite entreprendre ce processus en mars 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la procédure et les échéanciers suivants, dès le mois de mars 2019 :

- Mars 2019 : Envoi d'un avis d'infraction aux propriétaires concernés par une installation septique non-conforme;
- Demander de transmettre à l'inspecteur en bâtiment une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisé par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière avant le 1er juillet 2019;
- Déposer une demande de permis d'installation septique avec les informations suivantes avant le 1er juillet 2019;
    - Type d'installation septique retenu;
    - Nom et coordonnées complète de l'entrepreneur qui effectuera les travaux;
    - Date prévue des travaux
- Faire exécuter les travaux de construction de l'installation septique avant le 1er novembre 2019.
- Transmettre dans les plus brefs délais, à l'inspecteur en bâtiment, suite aux travaux, une attestation de conformité d'un professionnel reconnu;
- Si les contrevenants ne respectent pas les avis d'infraction, accorder un délai supplémentaire de 30 jours dans un dernier avis d'infraction soit avant le 1er juillet pour l'étude et la demande de permis et le 31 octobre pour l'exécution des travaux.
- Advenant qu'un contrevenant ne respecte pas ce dernier délai, le dossier sera soumis à l'attention du conseil municipal pour la suite de son dossier. Recours légaux ou constat d'infraction.
- Envoyer un avis aux dossiers avec irrégularités mineures pour les informer de rectifier la situation pour la prochaine vidange.

Adoptée

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de novembre 2018

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en novembre 2018, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

196-12-2018 Règlement #10-2018, déterminant les taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2019 : avis de motion et adoption du projet de règlement

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Marie-Eve Massé, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #10-2018, déterminant les taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2019. Ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes applicables pour l'exercice financier 2019 ainsi que les différentes tarifications applicables pour les services rendus par la municipalité.

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les élus et est également déposée et rendue disponible aux personnes présentes dans l'assistance.

Adoptée

197-12-2018 Dépôt du registre des déclarations faites par un membre du conseil pour 2018

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, en conformité avec l'article 6 de la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale*, d'accepter le dépôt, par la directrice générale, séance tenante, du « Registre public des déclarations faites par un membre du conseil-2018 », lequel registre ne contient aucune mention pour l'année 2018.

Adoptée

198-12-2018 Calendrier des séances du conseil pour 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour ~~2018~~ **2019**, qui se tiendront le lundi ou le mardi à 19h30 :

Corr. Rés. #02-01-2019

Le lundi 14 janvier 2019	Le lundi 4 février 2019
Le lundi 4 mars 2019	Le lundi 1er avril 2019
Le lundi 6 mai 2019	Le lundi 3 juin 2019
Le mardi 2 juillet 2019	Le lundi 12 août 2019
Le mardi 3 septembre 2019	Le lundi 7 octobre 2019
Le lundi 4 novembre 2019	Le lundi 2 décembre 2019

Adoptée

199-12-2018 Formation des comités municipaux et nomination des représentants municipaux pour 2019

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la formation des comités municipaux suivants et de procéder à la nomination des représentants municipaux suivants, au sein de divers organismes :

Comités municipaux pour 2019 **(comité à l'interne, pouvoir de recommandation seulement)**	
Comité consultatif d'urbanisme	Jean-Marie Laplante, maire Michel Massé Marie-Eve Massé
Comité intermunicipal-Service des premiers répondants	Jean-Marie Laplante, maire Marie-Eve Massé Substitut : Marcel Bonneau
Finances	Tous les membres du conseil
Comité intermunicipal relatif à l'entente en matière de gestion des eaux usées avec le Canton de Roxton	Jean-Marie Laplante, maire Lynda Cusson Marie-Eve Massé Substitut : Mélanie Valois
Comité de développement	Tous les élus
Transport routier	Jean-Marie Laplante Michel Massé

Nomination des représentants municipaux pour agir comme membre du conseil d'administration au sein des organismes suivants;	
Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls	Jean-Marie Laplante, maire Michel Massé Marie-Eve Massé Substitut : Mélanie Valois
Régie intermunicipale de Roxton Falls	Jean-Marie Laplante, maire Daniel Roy Lynda Cusson Substitut : Marie-Eve Massé
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)	Marcel Bonneau Substitut : Lynda Cusson
CADIR Inc.	Jean-Marie Laplante
Loisirs de Roxton Falls Inc.	Lynda Cusson Substitut : Daniel Roy
Maison Jeunesse L'Oxy-Bulle	Mélanie Valois
Manoir des Mille Fleurs	Marie-Eve Massé
Comité de développement de la rivière Noire	Marcel Bonneau
Bibliothèque municipale de Roxton Falls	Daniel Roy Lynda Cusson Marie-Eve Massé

Adoptée

200-12-2018 PG Solutions: renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications, de surveillance de copie de sécurité et droits d'utilisation annuel d'Accès-cité Unité d'évaluation en ligne

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications, de surveillance de copie de sécurité et droits d'utilisation annuels d'Accès Cité-Unité d'évaluation en ligne, au montant de 7 040$ plus taxes, pour 2019.

Adoptée

201-12-2018 PG Solutions : sauvegarde Infonuagique : adhésion au service

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de PG Solutions Inc., concernant le service de sauvegarde infonuagique, dont l'installation au coût unique de 325$ plus taxes et la surveillance annuelle au coût de 450$ plus taxes.

Adoptée

202-12-2018 Rôle triennal 2019-2020-2021 et programme de revitalisation : ajustements des valeurs admissibles au crédit de taxes en fonction du nouveau rôle triennal

CONSIDÉRANT QUE le rôle triennal d'évaluation, devant servir pour 2019-2020-2021 est déposé;

CONSIDÉRANT QU'une hausse des valeurs foncières imposables est notée;

CONSIDÉRANT QUE les crédits de taxes présentement accordés relativement au programme de revitalisation, sont calculés en fonction des valeurs attribuées en relation avec le rôle triennal 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT QU'il possible de déterminer l'équivalent des montants admissibles, en fonction du nouveau rôle triennal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les montants admissibles au programme de revitalisation soient ajustés en fonction du nouveau rôle triennal devant servir pour les années 2019-2020-2021.

Adoptée

203-12-2018 <u>Modification du calendrier de conservation des documents des organismes public : autorisation de transmission pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec</u>

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature;

Corr. Rés. #02-01-2019

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve **Massé**
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale, Julie Gagné, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adoptée

204-12-2018 <u>Maryse Deslandes, archiviste : offre de service 2019 pour la gestion documentaires</u>

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service déposée par Maryse Deslandes, archiviste, concernant le service de gestion documentaire pour l'année 2019, au montant de 750$.

Adoptée

205-12-2018 <u>RIPI de Roxton Falls : dépôt des prévisions budgétaires pour 2019</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls dépose ses prévisions budgétaires pour l'année 2019, lesquelles totalisent des dépenses pour 209 057$, des revenus pour 29 291$, laissant un manque à gagner de l'ordre de 179 766$;

CONSIDÉRANT QUE les quotes-parts du Canton de Roxton Falls et du Village de Roxton Falls sont établies à 89 883$ pour chaque municipalité;

Par conséquent il est proposé par Marcel Bonneau
Il est secondé par Daniel Roy
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Régie Intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls, établissant la contribution du Village de Roxton Falls à 89 883$.

Adoptée

206-12-2018 Service des Premiers répondants : dépôt des prévisions budgétaires 2019 et des contributions des municipalités parties à l'entente

CONSIDÉRANT QU'une copie du document contenant les prévisions budgétaires 2019 ainsi que les contributions des municipalités, est remise à tous les élus;

CONSIDÉRANT QUE le budget du service est estimé à 42 415$, alors que le montant devant servir au calcul des contributions des municipalités est évalué à 31 715$, soit un montant de 11,9499$ par habitant;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité du Canton de Roxton est fixée à 14 065.02$ et celle de la Municipalité de Béthanie à 4 600.71$, incluant les frais d'administration de 10%;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Michel Massé
Il est secondé par Mélanie Valois
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget du service des premiers répondants au montant de 42 415$, ainsi que le rapport établissant les contributions des municipalités et la tarification pour les interventions en 2019.

Adoptée

207-12-2018 Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec-Sécurité civile : demande d'aide financière-Volet 1

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 $, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 $;

Que la municipalité autorise Julie Gagné, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

208-12-2018 La Croix-Rouge : formation sur la sécurité civile en 2019

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de la directrice générale à deux formations offertes par La Croix-Rouge en 2019, au coût de 255$ chacune, soit « Service d'aide aux personnes sinistrées » et « Centre de coordination d'urgence ».

Adoptée

209-12-2018 <u>Demande d'implantation d'un service de brigadier scolaire : suivi</u>

CONSIDÉRANT QUE Mme Valérie Boileau-Bouffard, citoyenne de Roxton Falls, s'est adressée au conseil, lors de la séance du 9 octobre 2018, pour déposer une demande d'implantation d'un service de brigadier scolaire, particulièrement pour l'intersection des rues de l'Église et Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Mme Boileau-Bouffard, était accompagnée d'un rapport d'un sondage qu'elle a effectué auprès des parents des enfants qui fréquentent l'école Saint-Jean-Baptiste, pour avoir leur appui à sa demande;

CONSIDÉRANT QU'après vérification avec la direction de l'école Saint-Jean-Baptiste, il y a 231 élèves qui fréquentent l'école depuis la rentrée scolaire et que de ce nombre, 76 élèves n'utilisent pas le transport scolaire;

CONSIDÉRANT QUE sur l'ensemble des parents sondés, 44 ont remplis le document et de ce nombre;

- 25 parents se disent en faveur de l'implantation d'un service de brigadier scolaire;
- 18 mentionnent que leur enfant irait à pied à l'école s'il y avait un brigadier scolaire;
- 11 élèves fréquentent l'intersection de la rue du Marhcé/Notre-Dame;
- 17 élèves fréquentent l'intersection de la rue de l'Église/Notre-Dame;
- 13 élèves fréquentent l'intersection de la rue de l'Église/St-Nicolas;

CONSIDÉRANT QUE les enfants qui n'ont pas l'âge de retourner seul à la maison, n'ont sûrement pas non plus la maturité requise pour retourner seul à pieds à la maison;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a cessé d'offrir le service de brigadier scolaire, à la fin des années 1990, compte tenu du fait que les élèves d'âge de la maternelle quittaient aux même heures que les autres et que depuis, la venue des services de garde en milieu scolaire a aussi comblé un besoin pour les enfants ne pouvant retourner seul à la maison;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande d'implantation d'un service de brigadier scolaire.

Adoptée

210-12-2018 <u>TECQ : dépôt et approbation de la programmation finale</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit;

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

211-12-2018 Travaux de réfection de la rue de la Rivière : réception définitive des travaux exécutés par Eurovia Québec Construction Inc. et libération de la retenue de 29 137.38$ taxes incuses

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur Les Services EXP Inc., dépose le décompte progressif #4, présenté par la compagnie Eurovia Québec Construction Inc. et la réception définitive, le tout dans le cadre du projet « Travaux de réfection de la rue de la Rivière »;

CONSIDÉRANT QUE le document soumis en date du 27 novembre 2018, faisant état du décompte progressif et de la réception définitive fait partie intégrante de la présente résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit, en regard avec le projet de « Travaux de réfection de la rue de la Rivière » réalisé en 2017 :

1- Autoriser la directrice générale à signer le décompte progressif #4, ainsi que le certificat de réception définitive des ouvrages;
2- Procéder à la réception définitive des travaux exécutés par Eurovia Québec Construction Inc.;
3- Procéder à la libération de la retenue, en payant le montant de 29 137.38$ taxes incluses à Eurovia Québec Construction Inc.

Adoptée

Déneigement de la rue de l'Église entre la rue Notre-Dame et la rue Versailles : suivi de la demande à la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste pour entreposage de la neige

La directrice générale informe les élus que le conseil de la Fabrique est disposé à autoriser l'entreposage de la neige d'une partie de la rue de l'Église, soit pour les aires de stationnement compris entre les rues Versailles et St-Nicolas et de la rue St-Nicolas à la limite de la propriété de la Fabrique et la quincaillerie. L'ensemble des autres considérations émises dans la résolution #157-2018 de la Fabrique sont également prises en considération par les élus.

212-12-2018 Entretien des pelouses pour la saison 2019 : renouvellement du contrat avec Paysagement Benoit & Frères

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat pour l'entretien des pelouses pour la saison 2019, avec Paysagement Benoit & Frères Inc., au montant de 5 500$ plus taxes.

Adoptée

213-12-2019 Règlement #09-2018, modifiant le règlement #05-2015, concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité du Village de Roxton Falls : adoption

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 124 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le conseiller Michel Massé, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 novembre 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

1. LE SIXIÈME PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 11 EST MODIFIÉ DE LA FAÇON SUIVANTE :

Nonobstant ce qui précède, si les caractéristiques chimiques des boues vidangées d'une résidence isolée ne permettent pas qu'elles soient traitées selon le processus régulier du centre de traitement désigné ou accepté par la Régie et que la Régie a exigé que les boues soient tout de même vidangées, conformément au devis, le coût réel de la dépense devant être assumée par la municipalité est alors exigible du propriétaire.

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____	_____
Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Avis de motion et présentation du projet de règlement: 5 novembre 2018
Adoption : 3 décembre 2018
Publication avis public d'entrée en vigueur : 4 décembre 2018

Adoptée

Rue St-André, secteur non-desservi par le réseau d'égout : suivi
Certaines informations budgétaires sont encore manquantes. La situation sera évaluée à nouveau en janvier 2019 pour et préparer une rencontre avec les citoyens concernés.

214-12-2018 Loyer appartenant à la Municipalité et situé au 37, rue de l'Église et loyer du local abritant la garderie situé au 260, rue Duchaineau à Roxton Falls : hausse de la tarification des loyers pour 2019

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter les loyers appartenant à la Municipalité, pour l'année 2019-2020, comme suit :

- Pour le bail du loyer situé au 37, rue de l'Église, dont le terme est du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 : hausse de 2,2% au loyer actuellement fixé à 540$ par mois, pour établir le nouveau tarif à 551.88$ par mois;

- Pour le bail du local situé au 260, rue Duchaineau, dont le terme est du 1er avril au 31 mars : hausse de 2,2 % au loyer actuellement fixé à 2 811.37$ par mois, pour établir le nouveau tarif à 2 873.22$ par mois;

Que la directrice générale soit par la présente résolution autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution, dont les documents de signification de l'augmentation et les baux.

Adoptée

215-12-2018 L'Express du Camion : suivi – Entreposage de véhicules sur la propriété située au coin des rues Richard-Audet et de l'Église : suivi de la résolution #183-11-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution #183-11-2018, mentionnant que le conseil ne souhaitait pas analyser la possibilité de renouvellement de la permission spéciale d'entreposage temporaire, tant que les aménagements nécessaires pour respecter les conditions émises dans la résolution #288-11-2017 ne seraient pas respectées;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre avec les propriétaires a eu lieu pour leur expliquer la position du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que les conditions émises ne sont toujours pas respectées à ce jour et qu'en plus, il y a présence d'un très gros tas de sable sur le terrain où l'entreposage est effectué;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire à rencontrer à nouveau les responsables de L'Express du Camion, afin de leur faire part du mécontentement et de l'opinion du conseil, concernant le non-respect des conditions émises entourant la permission spéciale d'entreposage sur leur terrain vacant.
Qu'il leur soit également mentionné que tant que le tas de sable n'aura pas été retiré, le conseil ne renouvellera pas l'autorisation.
Que la situation sera considérée comme dérogatoire à défaut d'obtenir la collaboration de L'Express du Camion dans les plus brefs délais.
Qu'un suivi du dossier soit présenté à la séance de conseil de janvier 2019.

Adoptée

216-12-2018 Maison jeunesse l'Oxy-Bulle de Roxton : demande de participation financière pour 2019

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 7 000$ à la Maison jeunesse l'Oxy-Bulle de Roxton pour l'année 2019.

Adoptée

217-12-2018 Régie intermunicipale de Roxton : approbation des prévisions budgétaires 2019 et établissement des quotes-parts

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale de Roxton dépose ses prévisions budgétaires pour l'année 2019, lequel totalise des dépenses pour 64 880$, des revenus pour 10 500$, un revenu de subvention pour 25 000$, laissant un manque à gagner de l'ordre de 29 380$;

CONSIDÉRANT QUE les quotes-parts du Canton de Roxton Falls et du Village de Roxton Falls sont établies à 14 690$ pour chaque municipalité;

Par conséquent, il est proposé par Marie-Eve Massé
Il est secondé par Mélanie Valois
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Régie Intermunicipale de Roxton, établissant la contribution du Village de Roxton Falls à 14 690$.

Adoptée

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est posée dans l'assistance.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 3 décembre 2018

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires mise à jour des membres du conseil
Je, Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, accuse réception de la déclaration d'intérêts pécuniaires de : Marie-Eve Massé, séance tenante, en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums*.

218-12-2018 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h50.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière